



**ARRETE ADS2026\_03  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A MONSIEUR ALAIN POURNIN  
TROISIEME VICE-PRESIDENT**

La Présidente de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.5211-9-2 et plus particulièrement l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la Présidente à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-Présidents,

**Vu** le procès-verbal relatif à l'élection de la Présidente et des membres du bureau en date du 15 avril 2026,

**Considérant** que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation de signature aux vice-Présidents,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 16 avril 2026, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain POURNIN, vice-Président en charge de la voirie et du patrimoine communautaire, pour le suivi des dossiers relatifs à ces compétences.

**Article 2 :**

Monsieur Alain POURNIN rendra compte à la Présidente de la Communauté de Communes de l'ensemble des actions qu'il accomplira au titre de la présente délégation.

**Article 3 :**

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Valençay, le 16 avril 2026

La Présidente  
Annick BROSSIER

Reçu notification du présent arrêté le 18/4/26  
Signature du vice-Président

